

Le 7 juillet 2025

Lettre envoyée par courriel

Objet : *Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada* de la FCEI et priorités à l'approche de la réunion du Comité du commerce intérieur (CIT)

Mesdames et Messieurs les membres du CIT,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est un organisme sans but lucratif et non partisan qui représente les intérêts de plus de 100 000 petites et moyennes entreprises (PME) réparties dans tout le pays.

Le 30 juin, la FCEI a publié l'édition 2025 de son [*Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada*](#), qui évalue les progrès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière de commerce intérieur. De nombreuses administrations ont vu leur note s'améliorer cette année, et trois provinces ont obtenu un A ou un A-, notes qui reflètent le leadership dont elles ont fait preuve en adoptant une loi sur la reconnaissance mutuelle, en éliminant des exceptions à l'ALEC ou en collaborant avec d'autres administrations pour libéraliser les échanges au pays. Nous saluons ces efforts, tout en espérant voir les progrès se poursuivre.

Toutefois, il y a encore beaucoup à faire. Selon des données de la FCEI, 89 % des PME canadiennes veulent que les gouvernements accélèrent le pas dans la réduction des obstacles au commerce intérieur. Si des progrès législatifs sont louables, la mise en application est cruciale. Faute de réformes réglementaires, de calendriers clairs et de communications transparentes, les PME ne profiteront pas pleinement des avantages de ces changements.

Priorités clés pour la réunion du CIT du 8 juillet

La priorité absolue de la FCEI reste l'adoption d'un cadre de reconnaissance mutuelle unilatéral et pancanadien visant les biens, les services et les titres de compétences, pour éviter une approche potentiellement fragmentée, administration par administration.

Afin qu'on poursuive sur la lancée récente, la FCEI presse le CIT de continuer à promouvoir une action ambitieuse et concertée. À la réunion des premiers ministres tenue à Saskatoon le 2 juin dernier, les premiers ministres provinciaux et territoriaux et le premier ministre Carney ont chargé le CIT de « conclure rapidement un accord de reconnaissance mutuelle complet couvrant les biens de consommation, conformément aux discussions du Comité du commerce intérieur, avec une mise en œuvre d'ici décembre 2025. » Puisque sept gouvernements ont déjà proposé ou adopté une loi sur la

reconnaissance mutuelle, nous souhaitons savoir ce que signifierait concrètement un accord du CIT pour les provinces ayant déjà une loi, et pour le dossier du commerce intérieur dans son ensemble.

De plus, il faut préciser rapidement les intentions entourant l'élaboration d'un modèle pancanadien d'expédition directe au consommateur dans le secteur des produits alcoolisés. À la réunion des premiers ministres du Canada du 5 mars 2025, à Ottawa, la plupart des gouvernements se sont engagés à autoriser la vente directe de produits alcoolisés canadiens aux consommateurs. Cette mesure recueille beaucoup d'appuis parmi les membres de la FCEI, et un calendrier clair de mise en œuvre permettrait aux entreprises du secteur de se préparer au changement de politique.

La mobilité de la main-d'œuvre reste un autre grand sujet de préoccupation pour les propriétaires de PME. La FCEI se réjouit que les travaux du CIT et du Forum des ministres du marché du travail aient mené à convenir d'une norme de service de 30 jours pour la reconnaissance des titres de compétences pancanadiens, mais souligne que les titres de compétences ne sont qu'une pièce du puzzle. Selon un [rapport de recherche récent de la FCEI sur la mobilité de la main-d'œuvre](#), 38 % des PME ayant des travailleurs dans plusieurs provinces ou territoires déplorent l'obstacle que représente la disparité des normes de santé et de sécurité au travail (SST). Par ailleurs, 35 % des PME font état de difficultés liées à l'inscription des entreprises et des employés auprès de plusieurs commissions des accidents du travail. Par conséquent, nous encourageons tous les gouvernements à adopter la reconnaissance mutuelle des règles de SST à l'échelle du Canada afin d'éliminer ces entraves, en autorisant uniquement les exceptions justifiées par des considérations légitimes de santé et de sécurité. Nous recommandons également de rendre l'inscription à un régime d'indemnisation des accidents du travail transférable d'une province et d'un territoire à l'autre, en particulier pour les emplois de courte durée, de manière à alléger les formalités administratives pour les PME souhaitant étendre leurs activités hors de leurs frontières.

À l'approche de la réunion du CIT, nous encourageons les membres du Comité à défendre une vision unifiée et à continuer de collaborer avec leurs homologues afin de produire des résultats concrets pour les entreprises canadiennes.

Merci de l'attention que vous portez à cet important dossier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Corinne Pohlmann
Vice-présidente exécutive,
Défense des intérêts



Ryan Mallough
Vice-président,
Affaires législatives



SeoRhin Yoo
Analyste principale des
politiques,
Affaires interprovinciales